

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**



345357

Dénomination : A.F.G. IMMOBILIER

n° de gestion : 2001B00470

n° d'identification : 409 208 931

n° de dépôt : A2010/001134

Date du dépôt : 25/02/2010

Pièce : décision de l'associé unique du
11/01/2010

SARL AFG IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 48 000 €
Siège social : 41 avenue de Genève – 74000 ANNECY
R.C.S. ANNECY n° B 409 208 931

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 JANVIER 2010**

L'an deux mil dix,
Le onze janvier
A 18 heures,

Monsieur Gérard WIND demeurant à EPAGNY (74330), 290 route de Rogemont, propriétaire de la totalité des cinq cents (500) parts de quatre-vingt seize (96) euros chacune, émises par la Société AFG IMMOBILIER au capital de 48 000 euros,

Associé unique et seul gérant de ladite société :

- 1- A pris la décision suivante :
 . Nomination de commissaire aux comptes

Résolution unique

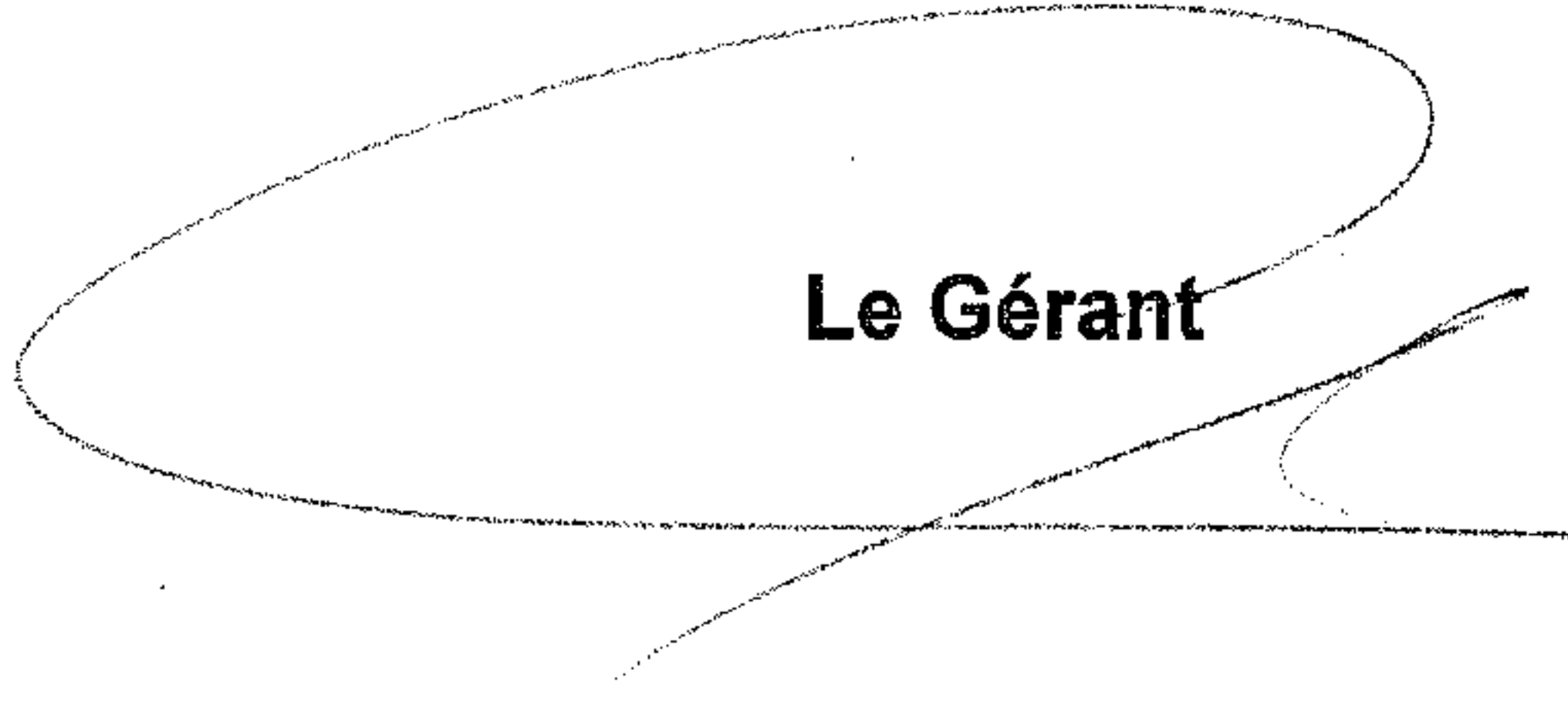
Conformément aux dispositions des articles L 221-9 et R 221-5 du Code de commerce, l'associé unique nomme pour une durée de six exercices :

- KPMG SA demeurant Immeuble Le Palatin, 3 cours du triangle 92939 LA DEFENSE CEDEX (Paris), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Madame Joëlle CANOVAS, demeurant, 81 av. du professeur Tixier à Bourgoin Jailleu (Isère), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.


Le Gérant